



**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 mai 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36  
Présents : 32, puis 31  
Représentés : 3, puis 4  
Absents : 4, puis 5

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 mai et à **18 heures 30**, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents au siège : Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Corinne DUDU, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABELME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Serge VARVIER, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient présents en visioconférence : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Renaud DUMAY, Mme Catherine GUTIERREZ (jusqu'à 19h04), Mme Sabrina MOUCHETTE, Mme Marianne MORSLI, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Dominique VIOT

Étaient absents excusés : Mme Mylène CHAMBAUD (pouvoir à M. Serge VARVIER), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (à partir de 19h04, pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Mélanie MONCHAUX, M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à M. Renaud DUMAY)  
Secrétaire de séance : Mme Catherine SALVETTI

**N°2021/05/25/01 – COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

**DECIDE** de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

**APPROUVE** les 3 nouvelles candidatures et la composition des Commissions thématiques intercommunales selon le tableau ci-après,

**RAPPELLE** que les conseillers suivants sont placés en liste d'attente :

- commission Assainissement : M. Jean-Philippe BEROUD (Chaleins)
- commission Tourisme : Mme Michelle JAMBON, Mme Stéphanie DEMAUX, Mme Gisèle LORON (Chaleins), **M. Maurice VOISIN** (Thoissey)
- commission Economie et voirie : **M. Lucien MOLINES** (Chaleins), Mme Arlette BERNARD (Montceaux)
- commission Social et vie sportive : Mme Nolwen SEZNEC, Mme Stéphanie DEMAUX et M. Gilles LARUE (Chaleins), Mme Myriam VILLUENDAS (Lurcy)
- commission Environnement : Mme Sylvianne GIRAUD et M. Raymond FLANDIN (Chaleins),
- commission Bâtiments et espaces extérieurs : M. Gilles KNOEPFLI, Mme Gisèle LORON et M. Christian GOIFFON (Chaleins)
- commission Mutualisation et Services de proximité : **Mme Catherine SALVETTI** (Chaleins), Myriam VILLUENDAS (Lurcy)

<b>Commission FINANCES</b> (15 membres + le Président)	<b>Mme Nathalie BISIGNANO</b> <b>M. Thierry MICHAL</b>	<b>Commission AMENAGEMENT</b> (15 membres)	<b>Mme Catherine GUTIERREZ</b> <b>M. Richard LABELME</b>
<b>M. Jean-Claude DESCHIZEAUX,</b> Président	<b>M. Jean-Pierre CHAMPION</b>	<b>Mme Marie Monique THIVOLLE</b>	<b>Mme Claude CLEYET-MARREL</b>
<b>Mme Marie- Jeanne VERCHERAT</b>	<b>M. Philippe PROST</b>	<b>Mme Catherine SALVETTI</b>	<b>Mme Patricia CHMARA</b>
<b>M. Jean-Michel LUX</b>	<b>Mme Marie-Monique THIVOLLE</b>	<b>M. Dominique VIOT</b>	M. Nicolas DI NUCCI
<b>M. Lucien MOLINES</b>	<b>Mme Magalie PEZZOTTA</b>	<b>M. Alain REIGNIER</b>	Mme Jocelyne ROLLET
<b>Mme Marianne MORSLI</b>	<b>M. Serge VARVIER</b>	<b>M. Philippe PROST</b>	M. Mathieu ROLLET
<b>M. Alain REIGNIER</b>	<b>M. Paul FERRÉ</b>	Mme Christelle PAGET	<b>M. Thierry MICHAL</b>
<b>M. Thierry SEVES</b>	Mme Arlette BERNARD	Mme Corinne FONTAN	

<b>Commission ASSAINISSEMENT</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Serge VARVIER</b> <b>M. Franck CALAS</b> <b>M. Thierry SEVES</b> M. Sébastien MOYNE M. Jacques VERT M. Pierre ECKERT M. Philippe DAVIDIAN	<b>M. Bernard ALBAN</b> <b>M. Benoît PEIGNÉ</b> M. Patrice ANSOUD M. Roger RIBOLLET M. Dominique REVOL M. Vincent GELAS M. Frédéric KANDZIORA M. Grégoire LEYNAUD	<b>Commission TOURISME</b> <b>(15 membres)</b> <b>Mme Anne TURREL</b> <b>Mme Sabrina MOUCHETTE</b> <b>Mme Isabelle HELIN</b> <b>Mme Mylène CHAMBAUD</b> Mme Gaëlle LABALME M. Guy CHANUDET M. Jean-Marc GIMARET	<b>Mme Carole FAUVETTE</b> <b>Mme Marie-Monique THIVOLLE</b> <b>Mme Magalie PEZZOTTA</b> Mme Sylvianne GIRAUD M. Laurent PERRI M. Franck DURET M. Philippe MABRU Mme Arlette BERNARD
<b>Commission ECONOMIE ET VOIRIE</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Renaud DUMAY</b> <b>Mme Marianne MORSLI</b> <b>M. Alain REIGNIER</b> <b>M. Thierry SEVES</b> M. Johan VIVIEN MAGNIEN M. Christophe POULAIN M. Pierre LABALME	<b>Mme Patricia CHMARA</b> <b>M. Bernard ALBAN</b> <b>M. Romain COTTEY</b> M. Patrice ANSOUD Mme Dorothée TATON M. Vincent GELAS M. Boris LEYNAUD Mme Chrystel SCHNEIDER	<b>Commission SOCIAL ET VIE SPORTIVE</b> <b>(15 membres)</b> <b>Mme Nathalie BISIGNANO</b> <b>Mme Isabelle HELIN</b> M. Christian GOIFFON Mme Élise BURDEAU-AUCLAIR Mme Maryline BOUQUIN M. Thomas VANNIER Mme Marie Rosie GIMARET	<b>Mme Mélanie MONCHAUX</b> <b>Mme Patricia CHMARA</b> Mme Nathalie MARCHÉ M. Fabrice VIOLLET M. Franck SERRURIER Mme Valérie BREVET Mme Fatima KHENFER Mme Véronique VAILLANT
<b>Commission ENVIRONNEMENT</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Jean-Michel LUX</b> <b>M. Renaud DUMAY</b> M. Gilles VATOUX M. Stéphane DUFOUR Mme Corine FONTAN Mme Marie-Laure KNEPPERT M. Cyril CORDELIER	Mme Anaïs LEAL Mme Véronique LEONET M. Jacques VERT M. Xavier MARGUIN M. Philippe BRUNEL M. Rémy GUILLOT M. Edouard BREVET <b>M. Dominique VIOT</b>	<b>Commission BÂTIMENTS et ESPACES EXTERIEURS</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Jean-Pierre CHAMPION</b> <b>M. Lucien MOLINES</b> M. Thierry LUCENET M. Jérémy GONIN M. Jean-Marc LOURENCO M. Romain MARTINEZ M. Pascal DEBROS	<b>Mme Corinne DUDU</b> <b>M. Romain COTTEY</b> M. Gilles VATOUX M. Jacques MARAILLAC Mme Myriam VILLUENDAS M. Philippe DAVIDIAN Mme Vanessa JOURNOLLEAU M. Jean-Marc GIMARET
<b>Commission MUTUALISATION et Services de Proximité</b> <b>(15 membres)</b> <b>M. Denis SAUJOT</b> <b>M. Dominique VIOT</b> <b>Mme Claude CLEYET-MARREL</b> M. Jérémy GONIN Mme Brigitte MORIN M. Christophe BOUQUIN-JAFFRE Mme Marie Rosie GIMARET	<b>Mme Fabienne GIMARET</b> <b>M. Maurice VOISIN</b> Mme Michelle JAMBON Mme Monique PERILLAT-MANDRY Mme Laetitia DULAC Mme Emilie PAULE Mme Céline GINOUX Mme Arlette BERNARD		

**N°2021/05/25/02 – MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SYNDICAT MIXTE VAL DE SAÔNE-DOBES (SCOT)**

**DECIDE** de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

**ELIT** M. Pascal DEBROS en tant que délégué titulaire et M. François-Xavier PETIT en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat Mixte Val de Saône Dombes,

**DIT** que la liste des délégués est désormais établie de la manière suivante :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Chaleins	Lucien MOLINES	Catherine SALVETTI

Francheleins	Mathieu ROLLET	Jean-Michel LUX
Garnerans	Dominique VIOT	Marianne MORSLI
Genouilleux	Gaël AUCLAIR	Isabelle HELIN
Guéreins	Jacques MARAILLAC	Stéphane MÉLINON
Illiat	Richard LABALME	Sandrine GATHERON
Lurcy	Corine FONTAN	Nicolas DI NUCCI
Messimy-sur-Saône	Thierry MICHAL	Bruno DOUCET-BON
Mogneneins	Jocelyne ROLLET	Jean-Pierre CHAMPION
Montceaux	Jean-Claude DESCHIZEAUX	Patricia CHMARA
Montmerle-sur-Saône	Pierre VOULLON	Pierre GOBET
Peyzieux-sur-Saône	Marie-Monique THIVOLLE	Romain COTTEY
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Matthieu ROLLET	Cédric BADIN
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Pascal DEBROS	François-Xavier PETIT
Thoissey	Corinne CHABREIRON	Boris LEYNAUD

**N°2021/05/25/03 – MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE**

**DECIDE** de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

**ELIT** M. Serge VARVIER en tant que délégué titulaire et M. Gérard DUMIRE en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SIE Bresse Dombes Saône,

**DIT** que la liste des délégués est désormais établie de la manière suivante :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Chaleins	Patrice ANSOUD	Catherine SALVETTI
Francheleins	Jean-Michel LUX	Stéphanie CHAUVOT
Garnerans	Roger RIBOLLET	Emile LIEBAUD
Genouilleux	Philippe VEYRADIER	Jacques VERT
Guéreins	Daniel MICHEL	Jacques MARAILLAC
Illiat	Richard LABALME	Dominique REVOL
Lurcy	Bernadette DENIS	Jean-Marc PRAMAYON
Messimy-sur-Saône	Philippe BRUNEL	Jean-Marc GIMARET
Mogneneins	Franck CALAS	Christophe POULAIN
Montceaux	Rémy GUILLOT	Arlette BERNARD
Montmerle-sur-Saône	Jean-Sébastien LAURENT	Bernard ALBAN
Peyzieux-sur-Saône	Jérémie PAGNON	Romain COTTEY
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Matthieu ROLLET	Benoit PEIGNÉ
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Serge VARVIER	Gérard DUMIRE
Thoissey	Serge GAY	Jacques LOUPFOREST

**N°2021/05/25/04 – MODIFICATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES RIVIERES DOMBES - CHALARONNE - BORDS DE SAONE (SRDCBS)**

**DECIDE** de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

**ELIT** M. Pierre LABALME en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat des Rivières Dombes - Chalaronne - Bords de Saône (SRDCBS),

**DIT** que la liste des délégués est désormais établie de la manière suivante :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Communes
Chaleins	Christian GOIFFON	Jean-Philippe BEROUD	Chaleins
Francheleins	Jean-Michel LUX	Nicolas DI NUCCI	Lurcy
Garnerans	Gaëlle LABALME	Stéphane CANTE	Garnerans
Genouilleux	Jacques VERT	Daniel MICHEL	Guéreins
Illiat	Richard LABALME	Jean-Marc LOURENCO	Illiat
Messimy-sur-Saône	Jean-Marc GIMARET	Bruno DOUCET-BON	Messimy-sur-Saône

Montceaux	Dominique MARTIN	Etienne BILLET	Montceaux
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Benoît PEIGNÉ	Renaud DUMAY	Saint-Didier-sur-Chalaronne
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Edouard BREVET	Pierre LABALME	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Guéreins	Stéphane MÉLINON	Valérie BREVET	Peyzieux-sur-Saône
Mogneneins	Didier REY	Camille PERRAUD	Mogneneins

**N°2021/05/25/05 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2021 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/60611 – F.0 – Eau et assainissement	+ 500 €
	c/60612 – F.0 – Energie et électricité	+ 800 €
	c/60613 – F.0 – Chauffage urbain	+ 600 €
	c/60622 – F.0 – Carburants	+ 250 €
	c/60623 – F.0 – Alimentation	+ 200 €
	c/60631 – F.0 – Fournitures d'entretien	+ 1 000 €
	c/60632 – F.0 – Fournitures de petit équipement	+ 1 100 €
	c/6064 – F.0 – Fournitures administratives	+ 1 000 €
	c/6068 – F.0 – Autres fournitures	+ 300 €
	c/614 – F.0 – Charges locatives de copropriété	+ 150 €
	c/6132 – F.0 – Locations immobilières	+ 5 070 €
	c/6135 – F.0 – Locations mobilières	+ 850 €
	c/615221 – F.0 – Entretien et réparations	+ 19 130 €
	c/61551 – F.0 – Entretien matériel roulant	+ 50 €
	c/6156 – F.0 – Maintenance	+ 2 000 €
	c/6161 – F.0 – Assurance multirisques	+ 100 €
	c/6184 – F.0 – Versements à des organismes de formation	+ 200 €
	c/627 – F.0 – Services bancaires et assimilés	+ 1 600 €
	c/6232 – F.0 – Fêtes et cérémonies	+ 1 000 €
	c/6256 – F.0 – Missions	+ 200 €
	c/6262 – F.0 – Frais de télécommunications	+ 750 €
	c/6283 – F.0 – Frais de nettoyage des locaux	+ 2 400 €
	c/6332 – F.0 – Cotisations versées au FNAL	+ 40 €
	c/6336 – F.0 – Cotisations CNFPT et Centres de gestion	+ 120 €
	c/6338 – F.0 – Autres impôts	+ 20 €
	c/64111 – F.0 – Rémunération principale	+ 5 500 €
	c/64118 – F.0 – Autres indemnités	+ 900 €
c/6451 – F.0 – Cotisations à l'URSSAF	+ 2 000 €	
c/6453 – F.0 – Cotisations aux caisses de retraite	+ 260 €	
c/6455 – F.0 – Cotisation pour assurance du personnel	+ 550 €	
c/6474 – F.0 – Versements aux œuvres sociales	+ 450 €	
c/6475 – F.0 – Médecine du Travail	+ 160 €	
c/6817 – F.0 – Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	+ 3 213 €	
c/7391178 – F.831 – Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	+ 378 €	
c/022 – F.0 – Dépenses imprévues	- 49 628 €	
	<b>Sous-total</b>	<b>+ 3 213 €</b>
Recettes	c/7817 – F.0 – Reprise sur provisions	+ 3 213 €
	<b>Sous-total</b>	<b>+ 3 213 €</b>

Section d'Investissement

Dépenses	c/2051 – op.76 – F.0 – Concessions et droits similaires	+ 1 050 €
	c/21568 – op.76 – F.0 – Autres matériel et outillages d'incendie	+ 500 €
	c/2158 – op.76 – F.0 – Autres installations, matériel et outillages techniques	+ 3 000 €
	c/2183 – op.76 – F.0 – Matériel informatique	+ 15 400 €
	c/2184 – op.76 – F.0 – Mobilier	+ 10 000 €
	c/261 – op.58 – F.8 – Participations et créances rattachées à des participations	+ 3 852 €
	c/020 – F.0 – Dépenses imprévues	- 33 802 €
	<b>Sous-total</b>	<b>0 €</b>
Recettes	<b>Néant</b>	

**N°2021/05/25/06 – MAISON FRANCE SERVICES : BAIL DE LOCATION DU LOCAL D'IMPLANTATION DU SIEGE ET DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME NECESSAIRES A LA MISSION DE SERVICE PUBLIC**

**APPROUVE**, dans le cadre de l'implantation du siège de la Maison France Services, le projet de bail de location du local, situé 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône au rez-de-chaussée, entre le Centre Hospitalier Ain Val de Saône, propriétaire et la Communauté de Communes Val de Saône Centre, locataire.

**DIT** que ce bail prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de six ans.

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer par anticipation, à la Mairie de Montmerle-sur-Saône, la Demande Préalable et les Autorisations de Travaux nécessaires à la mission de service public correspondante.

**PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires à la location du local et aux aménagements sont inscrits au budget principal par décision modificative n°1 votée à la même séance.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et, à l'issue des aménagements, à déposer le dossier de candidature de labellisation « France Services » dans le cadre d'une labellisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**N°2021/05/25/07 – SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LES ENERGIES DE L'AIN (SEM LEA) : APPROBATION DES STATUTS ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SEM**

**APPROUVE :**

- les statuts de la SEM LEA qui sera dotée d'un capital de 2.065.600€ libéré en totalité dès la constitution ;
- plus précisément la part du capital à souscrire par la communauté de communes Val de Saône Centre soit la somme de 26 852€ représentant 26 852 actions de 1 euro de valeur nominale chacune sur les 2 065 600 actions composant le capital social de la société SEM LEA ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les bons de souscription et la libération des actions pour un montant de 26 852€ ;

**APPROUVE :**

- les termes du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires fondateurs de la SEM LEA ;
- la composition du Conseil d'administration à 18 membres ;

**DECIDE** de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret du représentant de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein de l'assemblée spéciale de la SEM ;

**DESIGNE** M. Jean-Pierre CHAMPION, en qualité de membre de l'assemblée spéciale de la SEM LEA, représentant de la communauté de communes Val de Saône Centre et ce pour la durée de son mandat électif ;

**AUTORISE** le représentant de la communauté de communes Val de Saône Centre à accepter, toute fonction dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la SEM LEA (Présidence, vice-présidence, membre titulaire ou suppléant des différentes commissions, etc.) ;

**AUTORISE** la conclusion pour le compte de la SEM en formation, des actes à accomplir d'ici l'immatriculation de celle-ci ;

**CONFERE** tous pouvoirs à Monsieur le Président à l'effet d'ordonner le versement de la part de capital souscrite par la communauté de communes dans les proportions ci-dessus indiquées et signer les statuts de la société SEM LEA et toutes pièces de constitution y afférentes.

**N°2021/05/25/08 – AUTORISATION DE SIGNER UN EMPRUNT**

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec La Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques suivantes :

- |                                            |                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ➤ Score Gissler :                          | 1A                                                                                                                                     |
| ➤ Montant du contrat de prêt :             | <b>1 600 000 €</b>                                                                                                                     |
| ➤ Durée du contrat de prêt :               | <b>20 ans</b>                                                                                                                          |
| ➤ Objet du contrat de prêt :               | Financer les investissements                                                                                                           |
| ➤ Versement des fonds :                    | obligatoirement dans sa totalité au plus tard le 25 novembre 2021                                                                      |
| ➤ Date de 1 <sup>ère</sup> échéance :      | 25 février 2022                                                                                                                        |
| ➤ Taux d'intérêt annuel :                  | <b>taux fixe de 0.80 %</b>                                                                                                             |
| ➤ Base de calcul des intérêts :            | mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours                                                                                  |
| ➤ Échéance d'amortissement et d'intérêts : | Périodicité trimestrielle                                                                                                              |
| ➤ Mode d'amortissement :                   | échéances constantes                                                                                                                   |
| ➤ Remboursement anticipé :                 | autorisé à une chaque échéance pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle |
| ➤ Commission d'engagement :                | 0,10 % du montant du capital emprunté                                                                                                  |

**N°2021/05/25/09 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SIGNATURE D'UN AVENANT N°2**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif conclu avec la Société SUEZ EAU FRANCE SAS.

**N°2021/05/25/10. –TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX – (« CHEMIN DE BETHENEINS ») - FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT**

**FIXE** la participation aux travaux de branchement due par les propriétaires concernés par l'extension du réseau d'eaux usées « Chemin de Betheneins » à MONTCEAUX à la somme de **9 557 € HT** par branchement,

**PRECISE** que ce montant est déductible de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) appliquée selon les délibérations en vigueur à la date du raccordement au réseau.

**N°2021/05/25/11 –TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE FRANCHELEINS – (« CHEMIN DE ST PIERRE ») : FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT**

**FIXE** la participation aux travaux de branchement due par les propriétaires concernés par l'extension du réseau d'eaux usées « Chemin de St Pierre » à FRANCHELEINS à la somme de **1 668 € HT** par branchement,

**PRECISE** que ce montant est déductible de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) appliquée selon les délibérations en vigueur à la date du raccordement au réseau.

**N°2021/05/25/12 –TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX – (« CHEMIN DE ST PIERRE ») : FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT**

**FIXE** la participation aux travaux de branchement due par les propriétaires concernés par l'extension du réseau d'eaux usées « Chemin de St Pierre » à MONTCEAUX à la somme de **1 872 € HT** par branchement,

**PRECISE** que ce montant est déductible de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) appliquée selon les délibérations en vigueur à la date du raccordement au réseau.

**N°20210/05/25/13– MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU COMPLEXE VISIOSPORT A MONTCEAUX**

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur des équipements sportifs du complexe Visiosport à Montceaux,

**PRECISE** que le règlement est mis en application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**AUTORISE** la signature du règlement modifié des équipements sportifs du complexe Visiosport à Montceaux par le Président,

**RAPPELLE** que la signature de ce règlement par les écoles et les associations sportives conditionne l'accès aux locaux.

**N°2021/05/15/14– MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE SPORT A ST DIDIER-SUR-CHALARONNE**

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la salle de sport à St Didier-sur-Chalaronne,

**PRECISE** que le règlement est mis en application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**AUTORISE** la signature du règlement modifié de la salle de sport à St Didier-sur-Chalaronne par le Président,

**RAPPELLE** que la signature de ce règlement par les établissements scolaires et les associations sportives conditionne l'accès aux locaux.

**N° 2021/05/25/15– MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASSE DE THOISSEY**

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur du gymnase à Thoissey,

**PRECISE** que le règlement est mis en application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**AUTORISE** la signature du règlement modifié du gymnase de Thoissey par le Président,

**RAPPELLE** que la signature de ce règlement par les écoles et les associations sportives conditionne l'accès aux locaux.

**N°2021/05/25/16 – APPROBATION DES CONVENTIONS ANNUELLES DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX ASSOCIATIONS, AUX ECOLES ET AUTRES ORGANISMES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

**APPROUVE** les cinq conventions types de mise à disposition annuelle à titre gratuit des équipements sportifs de la communauté de communes aux associations, écoles ou autres organismes.

**AUTORISE** le Président à signer les différentes conventions avec les associations, écoles ou organismes selon les plannings 2021/2022 qui seront validés par la commission Social et vie sportive.

**N°2021/05/25/17 – APPROBATION DES CONVENTIONS ANNUELLES DE MISE A DISPOSITION A TITRE PAYANT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS AU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

**APPROUVE** les deux conventions types de mise à disposition annuelle à titre payant des équipements sportifs de la communauté de communes aux associations ou autres organismes extérieurs au territoire communautaire.

**AUTORISE** le Président à signer les différentes conventions avec les associations ou organismes selon les plannings 2021/2022 qui seront validés par la commission Social et vie sportive.

**AUTORISE** le Président à percevoir les sommes versées par les associations pour les conventions à titre payant.

**N°2021/05/25/18 – INSCRIPTION DU RESEAU D'ITINERAIRES DE RANDONNEES PEDESTRES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEE (PDIPR)**

**VALIDE** le réseau d'intérêt départemental proposé d'après la carte et la grille de critères d'éligibilité au PDIPR ;

**ENGAGE** la demande d'inscription officielle de ce réseau au PDIPR de l'Ain ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande d'inscription.

**N°2021/05/25/19 – FIXATION DE LA TAXE DE SEJOUR INTERCOMMUNALE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

**PREND ACTE** pour l'année 2021 de la suppression du tarif plafond à 2.30€ et du nouveau tarif plafond applicable à 4€, en ce qui concerne le calcul du tarif de la taxe de séjour pour les hébergements non classés et/ou en attente de classement

**DECIDE** de poursuivre l'application d'une taxe de séjour sur son territoire.

**DECIDE** de maintenir l'assujettissement des natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel.

**DECIDE** de percevoir la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus de chaque année.

**FIXE** les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif CCVSC	Total avec taxe CD01 10%
Palaces	0.70€	4.20€	2€	2.20€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70€	3€	0.90€	0.99€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70€	2.30€	0.80€	0.88€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.50€	1.50€	0.70€	0.77€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.30€	0.90€	0.60€	0.66€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.20€	0.80€	0.50€	0.55€

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.20€	0.60€	0.40€	0.44€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€		0.20€	0.22€

Hébergement	Taux minimum	Taux maximum	Taux CCVSC
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 %	5 %	3 % Avec plafond à 2€ + 10 % de taxe CD01

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 3% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. À ce montant devra être additionné les 10% du Conseil départemental de l'Ain pour obtenir le montant final du.

**FIXE à 1 €** le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour.

**FIXE** le calendrier de transmission des états de perception et de déclaration par les hébergeurs de la manière suivante :

- Avant le 20 juin pour la période de janvier à mai
- Avant le 20 janvier de l'année N+1 pour la période de juin à décembre

**RAPPELLE** que les exonérations prévues par la loi sont les suivantes :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la communauté de communes,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€ par nuitée.

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et sur la plateforme OCSITAN afin de rendre visibles sur le site [taxesejour.impots.gouv.fr](http://taxesejour.impots.gouv.fr) les tarifs du territoire.

#### N°2021/05/25/20 – MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

**APPROUVE**, dans les conditions de majorité qualifiée requise à l'article L.5214-16 du CGCT, l'intégration des actions ci-après relevant de l'intérêt communautaire de la compétence environnement - Plan Climat Air Energie Territorial :

- Réalisation d'une étude mobilité comportant plusieurs volets, dont certains relèvent d'une délégation de l'autorité régionale compétente,
- Réalisation d'un cadastre solaire,
- Actions de communication et de sensibilisation inscrites dans le PCAET en partenariat avec ou en complément d'autres collectivités (communes, syndicats, etc.).

#### N°2021/05/25/21 – CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) FRANCE MOBILITES « TERRITOIRES DE NOUVELLES MOBILITES DURABLES » (TENMOD)

**DECIDE** de déposer une candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD lancé par l'ADEME pour le financement de la phase AMO et des volets 1 et 2 de l'étude mobilité.

**APPROUVE** l'opération présentée et son plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers identifiés dans le plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRECISE** que :

- un dossier de candidature à l'Appel à Projet « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air » (AACT-AIR) est également déposé au titre des volets 1, 2, 3 et 4 (partie aire de covoiturage) de l'étude mobilité ;
- un dossier de candidature à l'Appel à Projet AVELO 2 « Développer le système vélo dans les territoires » est également déposé au titre du volet 3 de l'étude mobilité.

**N°2021/05/25/22 – CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE A L'APPEL A PROJET « AIDE A L'ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR » (AACT-AIR)**

**DECIDE** de déposer une candidature pour l'Appel à Projet « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air » (AACT-AIR) 2021 lancé par l'ADEME pour le financement des volets 1, 2, 3 et 4 (partie aire de covoiturage) de l'étude mobilité.

**APPROUVE** l'opération présentée et son plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers identifiés dans le plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRECISE** que :

- un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD est également déposé au titre de la phase AMO et des volets 1 et 2 de l'étude mobilité ;
- un dossier de candidature à l'Appel à Projet AVELO 2 « Développer le système vélo dans les territoires » est également déposé au titre du volet 3 de l'étude mobilité.

**N°2021/05/25/23 – CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE A L'APPEL A PROJET AVELO 2 « DEVELOPPER LE SYSTEME VELO DANS LES TERRITOIRES »**

**DECIDE** de déposer une candidature pour l'Appel à Projet AVELO 2 « Développer le système vélo dans les territoires » 2021-2024 au titre de l'Axe 1 « soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études », lancé par l'ADEME pour le financement du volet 3 de l'étude mobilité.

**APPROUVE** l'opération présentée et son plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers identifiés dans le plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRECISE** que :

- un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD est également déposé au titre de la phase AMO et des volets 1 et 2 de l'étude mobilité ;
- un dossier de candidature à l'Appel à Projet « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air » (AACT-AIR) est également déposé au titre des volets 1, 2, 3 et 4 (partie aire de covoiturage) de l'étude mobilité.

**N°2021/05/25/24 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES POUR LE FINANCEMENT DE LA MISSION D'ECRITURE DU DIAGNOSTIC ET DU PROJET DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

**APPROUVE** la convention de subventionnement à passer avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour le financement de la mission d'écriture du diagnostic et du projet du territoire, confiée au bureau d'études KPMG Secteur Public Local.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération et à percevoir la subvention.

**N°2021/05/25/25 – TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021**

**ACCEPTE** les propositions de :

- Création de l'emploi d'Animateur(rice) de la Maison France Services à temps non complet 24 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, des rédacteurs, des adjoints administratifs, et des agents sociaux territoriaux,
- Création de l'emploi d'Animateur(rice) référent(e) de la Maison France Services à temps non complet 26 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, des rédacteurs, des adjoints administratifs, et des agents sociaux territoriaux,
- Création d'un emploi permanent supplémentaire d'animateur/animateur de l'ALSH à 25 heures hebdomadaires.

**FIXE** le tableau des emplois permanents, tels qu'indiqué ci-après, à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**ET AUTORISE** Monsieur Le Président à procéder aux formalités administratives.

**Tableau des emplois permanents à temps complet au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire</b>	<b>Groupes fonctions RIFSEEP</b>
<b>Filière administrative</b>			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B1 ou B2
Chargé de mission mutualisation et proximité	1	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2 ou C1
Agent de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Assistant(e) de direction et chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) de gestion budgétaire et comptable	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) comptable et RH	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Assistant(e) de gestion administrative du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	2	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
<b>Filière animation</b>			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C1
<b>Filière Technique</b>			
Directeur / Directrice du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux	A2 ou B1
Responsable adjoint(e) du Pôle Technique et responsable du service assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Voirie/Bâtiments	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Adjoints Techniques	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C1
Chargé de mission PCAET	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou Techniciens territoriaux ou des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C2 et C2 logé

<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais - Responsable de la Microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A4 (25 h) A3 (10 h)
Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	8	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Service Petite Enfance	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

<b>Tableau des emplois permanents à temps non complet au 1<sup>er</sup> septembre 2021</b>			
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire</b>	<b>Groupes fonctions RIFSEEP</b>
<b>Filière administrative</b>			
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine	B2
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Animateur(rice) Référent(e) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 26h/semaine	A4 ou B3 ou C1
Animateur(rice) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 24h/semaine	A4 ou B3 ou C2
<b>Filière Animation</b>			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	6	Cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
<b>Filière Technique</b>			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 7h/semaine	C2
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 10h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 18h/semaine	C2
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4

Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

**N°2021/05/25/26 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : CREATION DE 3 POSTES CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

**CREE :**

- ✓ **un emploi** pour accroissement temporaire d'activité d'**Animateur de l'Accueil de Loisirs** à temps non complet pour une durée de travail de 25 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints d'animation.
- ✓ **deux emplois** pour accroissement temporaire d'activité d'**Animateurs de l'Accueil de Loisirs** à temps non complet pour une durée de travail de 24 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints d'animation.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives aux recrutements.

**N°2021/05/25/27 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX DE « RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DU GYMNASE INTERCOMMUNAL ET DU CENTRE SPORTIF A SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE » - RELANCE DU LOT N°7**

**AUTORISE** le Président à signer le marché de travaux, pour le lot 7 pour l'offre de base d'un montant total de 40 019, 60 € H.T (soit 48 023, 52 € T.T.C) :

N°du lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT OFFRE DE BASE H.T
07	MENUISERIE BOIS / CLOISONS MODULAIRES	NBTP	40 019, 60 € HT

Le montant global du marché de travaux passe ainsi de 636 387, 90 € H.T soit 763 665, 48 € T.T.C (Lot n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 + variante lot n°3) à 676 407, 50 € H.T soit 811 689,00 € T.T.C. (Lot n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 + variante lot n°3).

**PRECISE** que le marché prend effet à compter de sa notification. La durée globale des travaux et prestations ne devrait pas dépasser 2 mois environ (hors période de préparation de chantier et hors intempérie et hors évènement imprévisible).

**N°2021/05/25/28 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

**N°2021/19 – Marché Subséquent n°1 (Extension Visionis 4 Bis à GUEREINS) – Lots n°1 à n°4 – Accord cadre relatif aux Travaux d'aménagement et d'extension de Parcs d'Activités**

Vu le Code de la Commande Publique 2019 avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres),

Vu la délibération n°2021/04/06/42 du conseil communautaire du 06 avril 2021, autorisant la signature d'un accord-cadre mixte avec montant minimum et montant maximum, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents et bons de commandes se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'exécution de travaux d'aménagement ou d'extension de Parcs d'Activités, avec les entreprises AXIMA Centre pour le lot n°1 (Travaux de voirie), EGCA pour le lot n°2 (Assainissement EU et EP), SOBECA pour le lot n°3 (Réseaux secs) et Arnaud BLAIN pour le lot n°4 (espaces verts).

Vu les offres des entreprises retenues pour les opérations d'aménagement concernant les lots n°1, n°2, n°3 et n°4 présentées à la commission Economie-Voirie du 23 mars 2021,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un marché subséquent n°1 est signé, pour notification aux entreprises AXIMA Centre (lot n°1), EGCA (lot n°2), SOBECA (lot n°3) et Arnaud BLAIN Paysage (lot n°4), concernant la réalisation des travaux d'extension de Visionis 4 Bis à GUEREINS, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié aux entreprises le 28/04/2021 et suivant les prix unitaires détaillés au BPU (ou au DQE pour le lot n°4).

Le montant total des travaux de ce marché subséquent n°1 (pour l'ensemble des lots) est estimé à 52 049,30 € HT (selon le DQE remis dans l'offre de chaque attributaire). Le quantitatif des travaux à exécuter sera confirmé par l'émission de Bons de commandes – Ordres de Services. Le montant de l'opération, pour chacun des lots, est estimé à :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT ESTIMATIF Marché Subséquent n°1
n°1	TRAVAUX DE VOIRIE	AXIMA Centre – 69652 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	35 547,00 € HT

n°2	ASSAINISSEMENT EU et EP	EGCA – 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE	13 643,50 € HT
n°3	RESEAUX SECS	SOBECA - 69480 ANSE	2 758,80 € HT
n°4	ESPACES VERTS	Arnaud BLAIN Paysage - 01140 ST-DIDIER/CHALARONNE	100,00 € HT

**Article 2 :**

L'accord-cadre prévoit que le montant total cumulé de chaque lot, pour l'ensemble des marchés subséquents et bons de commande (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le **montant maximum**, ni être inférieur au **montant minimum**, définis ci-dessous :

- (montant minimum) **20 000 € HT** ≤ Montant total du lot n°1 ≥ **520 000 € HT** (montant maximum)
- (montant minimum) **10 000 € HT** ≤ Montant total du lot n°2 ≥ **270 000 € HT** (montant maximum)
- (montant minimum) **5 000 € HT** ≤ Montant total du lot n°3 ≥ **140 000 € HT** (montant maximum)
- (montant minimum) **100 € HT** ≤ Montant total du lot n°4 ≥ **39 000 € HT** (montant maximum)

**N°2021/20 – Convention de formation professionnelle avec l'organisme ACRONIS**

Considérant que M. Jérémie SAINT-MARTIN, habilité Sauveteur Secouriste du Travail, doit réaliser son recyclage avant le 13 septembre 2021,

Vu la proposition de convention de formation professionnelle continue n°1476 de l'organisme de formation ACRONIS,

Vu les crédits inscrits au budget,

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation ACRONIS pour permettre la formation MAC SST de M. Jérémie SAINT-MARTIN, gardien logé du Complexe Visiosport, le lundi 5 juillet 2021.

**Article 2 :**

Il est précisé que cette formation d'une durée de 7 heures sera réalisée pour un montant de 110 € HT soit 132 € TTC.

**N°2021/21 – Convention de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain (UDSP)**

Vu la proposition de convention simplifiée de formation professionnelle n°21-138 de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 26 avril 2021,

Vu les crédits inscrits au budget,

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de signer une convention de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain pour permettre la formation PSC 1 d'un groupe de 8 agents de l'Accueil de Loisirs Visiomômes le jeudi 6 mai 2021.

**Article 2 :**

Il est précisé que cette formation d'une durée de 7 heures sera réalisée pour un montant de 520 € TTC.

**N°2021/22 – Convention de stage avec le Lycée Ozanam**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Service Office de tourisme – 01090 Guéreins,

Vu la proposition de convention du Lycée Ozanam – 45 rue de l'Héritan – 71000 MACON

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire étudiante en BTS Tourisme avec le Lycée Ozanam au sein de l'Office de tourisme Val de Saône Centre.

**Article 2 :**

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 10 mai au 2 juillet 2021.

**N°2021/23 – Fixation des tarifs de vente et dépôt-vente à l'Office de Tourisme Val de Saône Centre**

Vu les décisions n°2018/07 et n°2019/13 fixant les tarifs de vente et dépôts-vente de l'Office de tourisme,

Considérant le besoin d'actualiser certains tarifs appliqués,

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme du 5 mai 2021,

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de fixer les tarifs des ventes et dépôt-ventes au sein des antennes de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre, suivant les tableaux ci-dessous.

Pour les ventes :

Catégorie	Dénomination produit	Prix de vente public TTC
Cartes postales et adhésif	carte postale recettes	0,50 €
	carte postale Dombes	0,50 €
	carte postales de l'Ain	0,50 €
	Carte adhésif blason de l'Ain	1,00 €
	carte postale Thoissey	0,50 €
jeux	carte postale Montmerle	0,50 €
	Jeu de cartes des 7 communes	3,00 €
souvenirs	Yoyo gravé	2,50 €
	Assiettes faïence	13,00 €
Topo randonnée	Assiettes faïence	13,00 €
	Ain à pied (tome 1)	13,50 €
	Ain à pied (tome 2)	14,90 €
	Randos pédestres Dombes Cotière et Val de Saône Sud – Ed. 2017	14,00 €
	Randos pédestres Bresse Val de Saône Nord	13,00 €
Randos pédestres Bugéy	13,00 €	
	Carte rando Val de Saône Chalaronne	1,00 €

	Topo guide Val de Saône Chalaronne	5,00 €
	Sentier Victor	4,00 €
	Sentier Estelle	4,00 €
	Topo guide "Au Cœur du Beaujolais"	12,00 €
	Topo guide VTT Beaujeu Monsols	5,00 €
	Balades du Patrimoine en Dombes	12 €
	20 belles balades dans les espaces naturels sensibles - Ain	17,90 €
	Tout circuit Randoland	2,00 €
Livre	Val de Saône Chalaronne Trésors et Secrets	10,00 €
Visites guidées	Visite guidée de l'apothicaierie	3,00 €
	Visite guidée groupée de l'apothicaierie	30,00 €
Audio Guide	vente livret seul	2,00 €
	vente livret + location audioguide	5,00 €

Pour les dépôts-ventes :

Catégorie	Partenaire	Dénomination produit	Prix de vente public TTC	Dont commission de vente pour l'OT
Topo randonnée	SRTC	carte sentiers "découverte au fil de l'eau"	1,00 €	0,15 €
Cartes postales	Asso Amis du Vieux Thoissey	carte postale apothicaierie	0,50 €	0 €
	M. Gonin	Carte postale poétiques	3,00 €	1 €
Livre	Asso Amis du Vieux Thoissey	Livre apothicaierie	7,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Artistes contemporains	15,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	JB Marchand, la gloire...	16,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Les Couvents des Ursulines de Thoissey	15,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Lavoirs de l'Ain	21,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Parler patois	19,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Pré-inventaire	22,00 €	0 €
	Mairie de Thoissey	Les Riches Heures de Thoissey	26,00 €	0 €
	Mairie de Thoissey	Alfred Melot	29,00 €	0 €
	Mairie de Montceaux	Livre "Montceaux au fil du Temps"	20,00 €	0 €

Article 2 :

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 21 mai 2021 et remplaceront les tarifs fixés précédemment. La présente décision remplace et annule les précédentes décisions 2018/07 et 2019/13.

Fait à Monceaux, le 25 mai 2021

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



AFFICHE du :

au :